



Achat grange transformé en habitation

Par Le mid

Bonjour

Je suis intéressé par un bien que l'on m'a présenté comme une maison, mais il s'avère lorsque j'ai signé le compromis, qu'il s'agit d'un hangar à usage agricole qui a été transformé en habitation.

Le propriétaire n'a pas demandé de permis ni de déclaration de travaux. Il n'a pas fait non plus de demande de changement de destination.

Le bien datant de 1991, la transformation de 2010, y'a t'il un risque pour moi si j'acquiert cette maison. Le service urbanisme de ma ville m'a dit "on vous fera pa de changement de destination car cette maison est illégale, elle a été bâtie sur un terrain agricole. Merci pour vos conseils

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le risque c'est de ne pouvoir y faire aucune extension ou modification sans encourir des amendes.

Et aussi de ne pas pouvoir reconstruire en cas de sinistre (incendie par exemple)

D'autre part il est possible que les assureurs refusent de l'assurer comme habitation.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous avez signé le compromis. Vous avez donc déjà acheté. C'est un peu tard pour vous demander s'il y a un risque.

Vous pourrez faire annuler le compromis si vous parvenez à prouver que le vendeur vous a sciemment induit en erreur.

Il n'y a pas à craindre de refus d'assurance mais,

Vous ne serez pas autorisé à reconstruire en cas de destruction ;

toute demande d'autorisation de modification ou d'extension vous sera refusée ;

vous n'êtes pas assuré de bénéficier des services publics que sont en droit d'attendre les occupants d'habitations légalement construites : voirie, eau, électricité, communications, desserte postale.